

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

REGLEMENTAIRE C29

Aléas, risques et nuisances

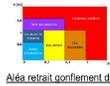
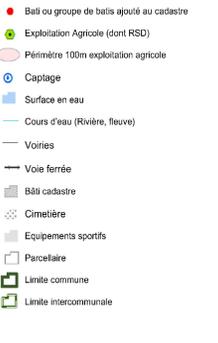
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE VIEIL-MOUTIER

ARRET DE PROJET le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (procédure de révision prévue par l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
COULONNES-SUR-MER
DAVAYE
COÛTE-D'OPPELLE
VEIL-MOUTIER
 APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information : En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
 Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

<p>Aléa Inondation / Classes d'aléa</p>  <p>Aléa retrait / gonflement des sols argileux</p>  <p>Installation classée pour l'environnement</p>  <p>Autres</p> 	<p>Habitillage cadastre</p> 
---	--

Echelle de référence : 1/4 000
 0 100 200 Mètres
 Sources : IGN cadastre 2013, IGN - BD Topo 2018, DREAL, APDC, CSRPV, BDCC 2019

